

UN PEUPLE RÉVOLUTIONNAIRE : LA COMMUNE DE PARIS 1871

[Marc Lagana](#)

Musées et Archives de la Ville de Bruxelles | « Cahiers Bruxellois - Brusselse Cahiers »

2018/1 L | pages 175 à 198

ISSN 1784-5157

ISBN 9782874880193

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-bruxellois-2018-1-page-175.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Musées et Archives de la Ville de Bruxelles.

© Musées et Archives de la Ville de Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

UN PEUPLE RÉVOLUTIONNAIRE : LA COMMUNE DE PARIS 1871

MARC LAGANA

Aux origines de la Commune¹

À la veille de la Commune, Paris s'étend jusqu'aux fortifications bâties sous Louis-Philippe par Adolphe Thiers, intégrant les communes périphériques, les anciens « villages », tels que Montmartre, Belleville, Montrouge. Ainsi, Paris compte désormais 20 arrondissements depuis 1860.

Les transformations urbaines initiées par Napoléon III, et son préfet le baron Haussmann, ont radicalement transformé la capitale, éventrant le centre de Paris livré à la spéculation immobilière, rejetant un grand nombre de foyers populaires vers les nouveaux arrondissements, notamment les XIII^e, XIV^e, XVIII^e, XIX^e, et XX^e.

À l'époque de la Commune, la France est encore à forte dominante rurale, 65% d'une population de plus de 38 millions. Paris compte environ 2 millions d'habitants, dont plus de 900 000 employés et ouvriers, 114 000 domestiques, 45 000 concierges. La composition « industrielle et commerciale » représente environ 70% de la population parisienne.

Confronté à de sérieux problèmes de politique intérieure et à un mouvement ouvrier revendicatif, Napoléon III déclare la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870. Un mois et demi plus tard,

1. Voir ROUGERIE, J., *Paris libre 1871*, Paris, Seuil, 1971, pp. 9-29 ; BRUHAT, J., DAUTRY, J., et TERSEN, E., *La Commune de 1871*, Paris, Éditions Sociales, 1970, pp. 63-89.

l'empereur capitule à Sedan le 2 septembre. La République est proclamée le 4 septembre et est formé un gouvernement composé des trois Jules – Favre, Ferry, et Simon – de Gambetta et quelques autres, notamment le général Trochu cumulant la présidence ainsi que les pleins pouvoirs militaires pour la défense nationale. Les Allemands commencent le siège de Paris le 18 septembre. Paris souffre, Paris a faim, Paris a froid. Mais Paris bouillonne d'idées et se bat contre les Allemands jusqu'en janvier 1871.

Dès le 4 septembre, la liberté d'expression et de réunion donne la parole au peuple. Des journaux et des clubs apparaissent. Pendant le siège, dans plus de 28 clubs, des idées révolutionnaires se propagent et la Commune se prépare. Les clubs se prononcent sur la défense nationale jusqu'à la victoire, ainsi que sur le rôle central de la Garde nationale.

Le peuple volontaire vient grossir les rangs de la Garde nationale, qui devient une véritable armée, totalisant jusqu'à 350 000 hommes. Pour coordonner leur action, les bataillons de la Garde nationale décident de se fédérer, créant un Comité central de la Garde nationale. C'est dans la Garde nationale que s'expriment au mieux le patriotisme du peuple et son attachement profond à la République.

Le Gouvernement de la Défense nationale a peur de ce peuple parisien en armes. Aussi, plutôt que de continuer la guerre, il préfère la trahison, signant le 28 janvier 1871 l'armistice livrant à l'Allemagne l'Alsace et la Lorraine.

Appelée à ratifier la paix, l'Assemblée nationale élue le 8 février, est majoritairement royaliste. Elle choisit de siéger à Versailles, ancienne capitale de la monarchie, plutôt qu'à Paris, ville populaire, ville dangereuse. Aussi, elle nomme Adolphe Thiers, ancien ministre de l'Intérieur sous la Monarchie de Juillet, chef de l'exécutif.

Le peuple en mouvement : le 18 mars²

Au début de 1871, la Garde nationale avait entreposé sur les buttes, et notamment à Montmartre, les canons payés par les parisiens pour défendre la ville contre les Allemands.

À l'aube du 18 mars, sur ordre d'Adolphe Thiers qui veut désarmer Paris, environ 6000 soldats attaquent les Gardes nationaux qui gardaient les canons sur la butte Montmartre. Au cours de la fusillade, le garde national Turpin est le premier combattant de la Commune tué par les Versaillais. Les femmes se lèvent tôt pour travailler. Elles font sonner le tocsin à l'église Saint Pierre de Montmartre et les comités de vigilance du 18^e arrondissement, avec Louise Michel et Théophile Ferré, organisent la riposte. Les gardes nationaux et la population, hommes, femmes et enfants confondus, s'avancent vers la troupe en criant : « vive la ligne ; vive la République » ! Le général Lecomte donne à sa troupe l'ordre de tirer à trois reprises. Finalement, les soldats mettent crosses en l'air et arrêtent leur général. Dans l'après-midi, le général Thomas, un fusilleur du peuple en 1848, qui se promenait en civil, était reconnu et arrêté à son tour. Ils sont tous deux exécutés le soir du 18 mars.

De Montmartre l'insurrection triomphe et se répand rapidement dans toute la ville. Le gouvernement de Thiers s'enfuit à Versailles et dans la soirée du 18 mars le Comité central de la garde nationale s'installe à l'Hôtel de ville. Dès le lendemain, il appelle à l'élection d'une Assemblée communale. Immédiatement il prend des mesures sociales dans le sens de la Commune : il rétablit la solde des Gardes nationaux et le moratoire des loyers et des échéances.

L'élection d'une assemblée communale a lieu le 26 mars 1871. Dans une élection démocratique et représentative (plus de 230 000 citoyens participent au vote) les partisans de la Commune l'emportent largement.

2. ROUGERIE, J. *La Commune et les communards*, Paris, Gallimard, collection Folio, 2018, pp. 24-46.

Le 28 mars les 90 élus, avec le peuple de Paris (environ 200 000 sur la place de l'Hôtel de Ville), proclament la Commune dans un immense enthousiasme.

Tout en étant d'une origine sociale diverse, les 90 élus de la Commune représentent bien le peuple de Paris. Certains se définissent comme jacobins et ont tendance à revivre la Grande Révolution en 1871. D'autres sont des républicains révolutionnaires, donnant la priorité au politique, et d'autres sont des blanquistes, partisans d'une révolution intransigeante. Ces élus constituent la majorité dans le Conseil de la Commune. Mais c'est la convergence de tous, jacobins, républicains, blanquistes avec les internationalistes, proudhoniens, libertaires, qui constituent un grand mouvement révolutionnaire.

L'établissement du pouvoir révolutionnaire c'est d'abord la prise en main de l'État. La démocratie politique consiste en un gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Ce n'est pas une démocratie formelle, une démocratie par délégation. Ainsi, il s'agit de donner un mandat impératif : si l'action des représentants issus du peuple, choisis par lui sur un programme n'est pas conforme aux décisions du peuple, ils devront être révoqués. Les notions de responsabilité et de révocabilité sont donc essentielles pour les communards. En effet, la Commune a été une démocratie directe reposant sur une citoyenneté participative et active, certes à l'échelle d'une ville (Paris) et durant seulement 72 jours. Mais quelle remise en cause de la délégation de pouvoir et de la bureaucratie ! C'est aussi une démocratie globale au niveau de chaque arrondissement et dans l'articulation entre la gestion d'un arrondissement et celle de la Commune de Paris. L'armée permanente est supprimée et la Garde nationale, dont les cadres sont élus, est seule chargée du maintien de l'ordre.

Le peuple en mouvement au printemps de 1871 est sans dirigeants, sans hiérarchie, sans discipline apparente. Il voulait construire une autre société et créer une République sociale et démocratique. Dans ce mouvement populaire il y a une profonde volonté de démocratie

sociale et une grande aspiration à l'Égalité. Elle s'exprime dans la parole libérée et dans l'effervescence démocratique des clubs et des sociétés populaires en 1871.

Plurielle par essence, la Commune ne s'enferme dans aucun modèle et ouvre sur la modernité. Au printemps 1871, la pensée critique se manifeste, des idées fortes s'expriment, la parole se libère, l'esprit aussi. Car, c'est dans l'action que l'on retrouve une pensée critique, un bouillonnement d'idées, une libération de l'esprit. Le peuple en mouvement donne sens à l'histoire, investit l'imaginaire, et ouvre sur tous les possibles.

L'émancipation du travail et des travailleurs³

La démocratie communarde veut concrétiser l'aspiration du mouvement ouvrier du XIX^e siècle : « l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes ». La Commune se veut « la Sociale », et sa politique est fondamentalement la traduction de l'intervention populaire au quotidien. La Commune connaît un formidable dynamisme révolutionnaire : dans les groupes, clubs, Chambres ouvrières et syndicales et également dans les pratiques, réunions, pétitions, manifestations, la presse ... Ce sont de véritables outils d'une mobilisation citoyenne et populaire.

Dès le 29 mars, la Commune organise, au sein de son Conseil, dix commissions. La Commission du Travail, de l'Industrie et des Échanges est celle qui prend en charge la question sociale et dans laquelle siègent beaucoup d'internationalistes, notamment Léo Fränkel, Benoit Malon, Charles Longuet. Léo Fränkel, ouvrier bijoutier d'origine hongroise, devient le délégué de la Commission du Travail à la Commission exécutive de la Commune, sur laquelle siègent des représentants de toutes les commissions.

3. *Ibidem*, pp. 54-59, 345-374 ; *La Commune de 1871*, *op. cit.*, pp. 199-210.

C'est Fränkel, en tant que véritable « ministre » du Travail qui résume la responsabilité et la détermination de la Commune en ces termes : « Nous ne devons pas oublier que la Révolution du 18 mars a été faite exclusivement par la classe ouvrière. Si nous ne faisons rien pour cette classe, nous qui avons pour principe l'Égalité sociale, je ne vois pas la raison d'être de la Commune. »⁴

L'œuvre sociale de la Commune a été puisée dans le programme des organisations ouvrières de la fin de l'Empire. Elle est réalisée dans des conditions extrêmement difficiles, compte tenu du ralentissement de l'activité industrielle et artisanale et de la guerre civile déclarée par les Versaillais. Dans ces conditions, la commission du travail traite en priorité ce qu'il est possible d'obtenir et propose des mesures qui peuvent paraître modestes, mais qui ont le mérite de soulager immédiatement les difficultés de la population.

C'est le cas de la prolongation du délai de remboursement des créances, ce qui a le mérite d'éviter les situations de faillites pour le petit commerce, et celle du moratoire sur le paiement des loyers (décret du 16 avril). Pour répondre aux besoins des sans-logis, la Commune, sur proposition de Benoit Malon, décide la réquisition des appartements abandonnés depuis le 18 mars par les propriétaires qui ont fui la capitale.

Le Mont de Piété permet aux familles d'ouvriers, souvent au chômage, et aussi aux artisans privés de travail, de passer un cap difficile prêtant de menues sommes garanties par le dépôt d'objets usuels : vêtements, meubles, instruments de cuisine, outils, etc. Le décret du 29 mars suspend la vente de ces objets. Celui du 7 mai prévoit le dégageant gratuit des objets d'une valeur de moins de 20 francs.

La commission décide que la mise au point de tous les décrets doit se faire avec la participation active des ouvriers regroupés dans leurs organisations, qui doivent débattre de toutes les décisions qui les concernent,

4. *Ibidem*, p. 203.

ainsi que celle des organisations populaires, tels que les clubs, les sections de L'Association internationale des travailleurs (l'AIT), la Garde nationale, et l'Union des femmes. Quand ce travail de réflexion a été fait, les organisations proposent des projets de décrets à la Commune qui, en les votant, leur donne force de loi.

Ainsi, pour contrer le chômage, la commission du travail ordonne l'ouverture, dans chaque mairie, d'un registre sur lequel les chômeurs inscrivent leurs demandes de travail et d'un autre sur lequel les employeurs expriment leurs besoins. Le texte fondamental de lutte contre le chômage est le décret du 16 avril qui réquisitionne les ateliers abandonnés par leurs patrons. Concrètement, la commission du travail confie aux chambres syndicales la tâche de dresser une statistique de ces ateliers et de présenter un rapport sur les conditions de leur prompt remise en exploitation par l'association coopérative des salariés. C'est le début d'une transformation sociale désignée aujourd'hui sous le terme d'autogestion.

La Commune met fin à l'arbitraire patronal d'amendes et retenues sur les salaires. Sur demande des ouvriers boulangers, elle décide que leur journée de travail ne devra pas commencer avant cinq heures. La Commune réduit aussi la journée de travail à 10 heures dans les ateliers de réparation d'armes du Louvre.

La politique salariale de la Commune connaît certaines limites liées aux difficultés de fixer les salaires dans une économie parisienne dominée par la très petite entreprise. Mais la Commune formule des principes et prend des dispositions concrètes. Un premier principe est le resserrement de la hiérarchie des salaires qui est alors considérable. Un des tous premiers décrets de la Commune, celui du 2 avril, proclame que « dans une République réellement démocratique », il ne peut y avoir « d'exagération de traitement » et fixe un maximum salarial à 6000 francs par an pour les employés supérieurs de services communaux, et dans le même sens elle interdit aux fonctionnaires communaux tout cumul de traitements. Le principe d'un salaire minimum (suffisant)

« pour assurer l'existence et la dignité » du travailleur est aussi adopté (décret du 19 mai). Dans l'enseignement les salaires sont augmentés à 2000 francs par an et les rémunérations des femmes y sont désormais égales à celle des hommes. C'est une première !

Les communards luttent pour l'émancipation du travail et des travailleurs, pour le droit au travail et le droit du travail. Leur vision de la démocratie sociale va jusqu'à prôner l'élection de la direction et de l'encadrement dans les services publics et les entreprises. Le projet de généraliser les associations ouvrières pour organiser le travail et la production commence par la réquisition des ateliers abandonnés par leurs propriétaires. Il y avait de l'espoir en 1871 !

Les femmes et la révolution sociale⁵

Les femmes sont présentes durant toute la Commune et jusqu'à la semaine sanglante où elles sont sur les barricades. L'irruption des femmes dans le mouvement social est une expression de la dynamique populaire de la Commune de 1871. Elles mènent une lutte pour l'émancipation et l'égalité. Et elles sont partout dans les luttes : dans les assemblées, les clubs, dans la rue, et sur les barricades. Elles s'organisent ; elles revendiquent ; elles sont dans l'action.

Elisabeth Dmitrieff et Nathalie Le Mel créent pour la première fois dans l'histoire des femmes un mouvement féminin de masse, rassemblant un grand nombre d'ouvrières dans « l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés ». L'Union participe à l'émancipation des travailleuses en luttant pour le droit au travail pour les femmes, en s'implantant dans les mairies d'arrondissements et en organisant le travail des femmes. Dès sa création, l'Union des femmes déclare que « le travail de la femme étant le plus exploité, sa réorganisation immédiate est donc de toute urgence ». Entre autres initiatives, l'Union des femmes,

5. *Ibidem*, pp. 179-194 ; *La Commune ...*, *op.cit.*, pp. 71-73 ; REY, C., *Les femmes de la Commune*, dans ROBERT, J-L (éd), *Le Paris de la Commune 1871*, Paris, Belin, 2015, pp.103-121.

avec l'appui de Léo Fränkel et de la commission du travail, élabore un projet de remise en exploitation des ateliers abandonnés et organise des ateliers coopératifs pour fournir du travail aux femmes.



D. Vierge, Femme à l'Hôtel de Ville, 2^e jour de la Commune, crayon, aquarelle
© Musée Carnavalet / Roger-Viollet

Dans les réunions des clubs, les femmes exigeant la mixité, prennent la parole. C'est ainsi que les femmes jouent leur rôle de citoyennes en traduisant les revendications de toutes et en participant à plusieurs commissions de la Commune, notamment celle du Travail dirigée par Léo Fränkel et celle de l'Instruction publique dirigée par Édouard Vaillant.

Les femmes s'engagent dans le combat pour la laïcité. Ce sont elles qui remplacent les religieuses dans les écoles et dans les hôpitaux. Les locaux manquant, elles s'installent dans les églises comme Paule Minck à Saint-Pierre-de-Montmartre. Elles luttent aussi pour une école gratuite et obligatoire, ouverte à tous, filles et garçons.

La laïcité⁶

La séparation de l'Église et de l'État est adoptée à l'unanimité par la Commune. Le décret du 2 avril 1871, préparé par la commission exécutive, proclame que la « liberté de conscience est la première des libertés ». La laïcité c'est la liberté, mais aussi l'Égalité. Cette séparation, qui supprime le budget des cultes, permet une mise en œuvre progressive de la laïcisation. La Commune laïcise les services de l'assistance publique et les hôpitaux, mais l'impact est particulièrement grand sur l'école.

Pendant la Commune la lutte pour la laïcité s'applique concrètement à l'école. Les arrondissements prennent de nombreuses initiatives, mais c'est Édouard Vaillant, président de la Commission de l'Instruction publique, qui en demande la systématisation. Ainsi, la Commune dressa une liste des établissements scolaires tenus encore par des congréganistes afin de les forcer à remplacer les prêtres par des instituteurs et institutrices laïques. À la veille du 18 mars, 27 pour cent des enfants d'âge scolaire de Paris étaient inscrits dans les écoles communales tandis que 33 pour cent fréquentaient les écoles congréganistes.

6. *La Commune ...*, *op. cit.*, pp. 49-52 ; *La Commune de 1871*, *op. cit.*, pp. 201-213, 225-227.

En outre 32 pour cent des enfants n'allaient dans aucune école car ils travaillaient très jeunes.

Début avril, la Commune reprend le manifeste de la « société de l'éducation nouvelle » qui défend la laïcisation intégrale des écoles publiques et leur démocratisation. Les principes fondamentaux étaient les suivants : « que l'instruction religieuse ou dogmatique soit laissée tout entière à l'initiative et à la direction libre des familles ; qu'on n'emploie exclusivement que la méthode expérimentale ou scientifique ; que l'instruction soit considérée comme un service public de premier ordre ; qu'en conséquence, elle soit gratuite et complète pour tous les enfants des deux sexes ; qu'elle soit obligatoire, en ce sens qu'elle devienne un droit à la portée de tout enfant, quelle que soit sa position sociale, et un devoir pour les parents ou pour la société ». Aussi, le délégué à l'enseignement, Édouard Vaillant, créa une commission chargée d'établir dans tous les arrondissements de Paris le même modèle d'enseignement intégral, de culture générale et de formation manuel, primaire et professionnel, laïque et gratuit, incluant les arts et la culture pour tous, filles et garçons. Il voulait développer la transmission du savoir, base de l'égalité sociale. L'enseignement professionnel ou polytechnique devait pour Vaillant faire suite au tout premier enseignement, de caractère général, où les enfants auraient acquis des notions de mathématiques, de physique, d'histoire, de langues vivantes étrangères, de dessin, de gymnastique. Les écoles de la Commune sont donc attachées à un apprentissage de la vie privée, de la vie professionnelle et de la vie politique et sociale. Elle est également soucieuse d'organiser une école élémentaire dès l'âge de trois ans, avec des crèches laïques pour les plus petits. C'est l'école de la République.

Une révolution culturelle⁷

Les artistes se rallient massivement à la Commune. Victime de la censure impériale et d'un sentiment d'injustice – par exemple dans

7. *Ibidem*, pp.213-220 ; *La Commune ...*, *op. cit.*, pp. 52-54 ; ROBERT, J-L, *La Commune et les arts dans Le Paris de ...*, *op. cit.*, pp. 137-163.

les choix des commandes ou des salons pour les artistes plasticiens – nombre d'artistes aspirent à la fin du Second Empire à une totale liberté et égalité de création.

Le grand peintre Gustave Courbet a été le moteur de l'action des artistes et de l'action culturelle de la Commune. Il écrit dans le journal « Le Cri du Peuple » (10 avril 1871) : « Paris ayant enfin conquis sa liberté d'action et son indépendance, j'invite les artistes à prendre eux-mêmes la direction des musées et des collections d'art qui, tout en étant la propriété de la nation, sont surtout la leur au double point de vue de la vie intellectuelle et matérielle ».

Sous la Commune Courbet est élu du 6^e arrondissement et délégué aux Beaux-Arts dans la Commission d'Instruction publique qu'Édouard Vaillant préside.

Mais c'est en avril, dans les locaux de l'École de Médecine dans son arrondissement, que plus de 400 artistes de Paris se regroupent en assemblée générale, sous la présidence de Courbet, pour constituer une Fédération des artistes. À cette fin, ils élisent un comité de 47 membres des différents métiers : 16 peintres (notamment Courbet, Édouard Manet et Corot), 10 sculpteurs (dont Dalou, responsable du Louvre), 5 architectes, 6 graveurs et lithographes (André Gill, caricaturiste et conservateur du musée du Luxembourg), 10 représentants de l'art décoratif (notamment Eugène Pottier, dessinateur sur étoffe).

Le programme des artistes ainsi regroupés, est publié au Journal Officiel le 15 avril : « Les artistes de Paris se constituent en fédération et décrètent l'égalité des droits entre les métiers d'art, la libre expansion de l'art dégagé de toute tutelle gouvernementale et de tous privilèges. Ils repoussent d'une manière absolue toute exhibition mercantile tendant à substituer le nom de l'éditeur ou du fabricant à celui du véritable créateur ». Et c'est Courbet qui sera élu président de la nouvelle Fédération des artistes le 17 avril 1871.

La Commune ayant délégué entièrement la gestion des Beaux-Arts aux artistes, c'est donc la Fédération des artistes qui oriente l'action culturelle de la Commune. Elle dénonce la peinture officielle et académique, ainsi que la censure, et exige la liberté totale des artistes dégagés de toute tutelle. Elle œuvre pour l'organisation solidaire des artistes qui devront organiser les Salons de manière démocratique, en éliminant tout favoritisme et la domination des marchands d'art. La démocratisation de la culture doit se poursuivre par l'ouverture rapide des musées au public, par l'éducation artistique, et en assurant la présence de l'art jusque dans les plus petits villages de France. Elle assure aussi la sauvegarde des œuvres d'art dans un contexte de guerre civile.

Le manifeste de la Fédération des artistes évoque le « luxe communal », qui signifiait le droit pour tous de vivre dans un monde où chacun aurait sa part du meilleur. Le « luxe communal » serait l'égalité dans l'abondance.

Ainsi, la Fédération des artistes veut assurer la liberté de tous et réclame l'autogestion de l'art par les artistes.

La Commune tente de mettre en place une action culturelle liée à l'instruction publique. La Commission de l'Instruction publique, présidée par Vaillant, mais dont Vallès et Courbet sont membres, décide que les théâtres seront gérés par les artistes du spectacle qui ont créé la Fédération artistique. Ils gèrent donc collectivement les théâtres et les arts lyriques. La Commission supprime toute subvention et monopole des théâtres et substitue le régime de l'association ; ceci en application du principe de l'association ouvrière coopérative. C'est la libre gestion des théâtres par les artistes et la fin du régime de l'exploitation par un directeur ou une société.

Les comédiens sont nombreux dans la Commune. La grande comédienne, sociétaire de la Comédie Française, Florence Charvin dite Agar, prêter son concours à diverses festivités de la Commune, dont les « Châtiments » de Victor Hugo. Dans son histoire de la Commune,

Lissagaray écrit : « Les théâtres s'ouvrent. ... Le Lyrique donne une grande représentation musicale au profit des blessés. ... Des concerts sont organisés aux Tuileries, pour les veuves et les orphelins de la Commune ».

Les artistes proposent un nouveau rapport entre l'art et la politique, entre les artistes et le pouvoir. Il s'agit d'ouvrir la culture au peuple, c'est-à-dire à tous. Paris devient une fête pour le peuple.

La semaine sanglante⁸

L'armée française, disposant de plus de 150 000 hommes grâce à la complicité allemande, attaque Paris dès le 2 avril. Par ailleurs, avec l'échec des Communes de province, Paris se retrouve isolé et encerclé. Cette situation militaire amène la majorité de la Commune à créer, le 1^{er} mai, un Comité de salut public disposant « des pouvoirs les plus étendus sur toutes les délégations et commissions ». Cette tentative de renforcer le pouvoir révolutionnaire n'a cependant guère d'effet sur l'organisation défaillante de la Garde nationale et l'inquiétude qui gagne le peuple de Paris. C'est une situation d'extrême tension pendant que l'avancée versaillaise se poursuit avec acharnement. Après avoir subi des bombardements depuis le 1^{er} mai, Paris est envahi par l'armée française le 21 mai. Il faut une semaine aux Versaillais pour reprendre le contrôle de la ville face aux derniers combattants de la Commune le 28 mai.

Le dimanche 21 mai : Les Versaillais pénètrent dans Paris par l'ouest au Point-du-Jour, via la porte de Saint-Cloud et la porte de Versailles, avec la complicité des troupes allemandes. Celles-ci bénéficient aussi d'une trahison qui permet aux versaillais d'entrer par le nord également et tourne ainsi les défenses communardes. Malgré le peu de résistance, les Versaillais exécutent sommairement les gardes nationaux.

8. *La Commune de 1871, op. cit.*, pp. 255-280 ; *La Commune ... , op. cit.*, pp. 87-90 ; *Paris libre ... , op. cit.*, pp. 248-255.

Le lundi 22 mai : L'envahissement de Paris se poursuit de la porte d'Asnières à la porte de Vanves, occupant un vaste secteur allant de la porte Dauphine au Champ-de-Mars et à l'École militaire. Paris apprend enfin la nouvelle par une affiche signée de Charles Delescluze, délégué à la Guerre. Une grande partie des combattants de la Commune se replie alors dans leur quartier pour le défendre, abandonnant ainsi toute lutte coordonnée. L'armée avance vers le parc Monceau et la place de Clichy, tout en occupant la place de l'Étoile et la gare Saint-Lazare. La première bataille importante a lieu dans l'après-midi, avec un échange d'artillerie entre les batteries de l'armée située sur le quai d'Orsay et à la Madeleine et les batteries de la Garde nationale postées sur la terrasse du palais des Tuileries. Les barricades du boulevard Haussmann et de la rue Auber tombent et les communards qui s'étaient rendus sont exécutés sur place. Des exécutions ont lieu partout sur le chemin des versaillais : près du théâtre français, l'église Saint-Eustache, celle de l'Assomption, au palais des Tuileries, au parc Monceau et Place Vendôme.

Le mardi 23 mai : Prise de la partie Concorde-Tuileries et vers midi les Versaillais atteignent la butte Montmartre. Jaroslaw Dombrowski, général de la Commune, est mortellement blessé. C'est le début des incendies. Les communards évacuent et font incendier plusieurs lieux, notamment l'Hôtel de Ville, afin de ralentir l'avance de l'armée. Mais beaucoup d'incendies sont allumés par les tirs des Versaillais. Et les massacres s'amplifient. À Montmartre, une barricade de la place Blanche défendue par des hommes et des femmes tombe et ceux qui se rendent sont aussitôt exécutés. À la barricade de la rue Royale et près de l'église de la Madeleine, l'armée exécute les communards qui se sont rendus. Rive gauche l'armée versaillaise tue des centaines de communards au Panthéon et dans la rue Saint-Jacques.

Le mercredi 24 mai : De nombreuses exécutions se poursuivent sur la rive gauche, notamment autour de la Place d'Italie. Des cours militaires sont improvisées à l'École polytechnique, au Chatelet, au palais du Luxembourg, au parc Monceau et en d'autres lieux de Paris.

Le jugement est prononcé sommairement, puis les prisonniers sont emmenés et les sentences immédiatement appliquées : ils sont fusillés. La caserne Lobau, près de l'Hôtel de Ville, est transformée en abattoir où les prisonniers en provenance du Chatelet sont fusillés par groupes de vingt à la mitrailleuse. Au Luxembourg le site d'exécution consiste en un mur dressé au centre du jardin où des centaines de communards sont exécutés. C'est aussi ce jour où les communards exécutent quelques otages à la prison de la Roquette, dont l'archevêque de Paris Georges Darboy.

Le jeudi 25 mai : la rive gauche est aux mains des versaillais après une forte résistance à la Butte-aux-Cailles dans le XIII^e arrondissement sous la direction du général de la Commune Walery Wroblewski. Rive droite des exécutions ont lieu autour des barricades de la rue Lepic et du boulevard Prince-Eugène, entre autres.

Le vendredi 26 mai : La place de la Bastille tombe et Belleville devient le centre de la résistance, avec des groupes d'artillerie de la Garde nationale aux Buttes-Chaumont et au Père-Lachaise. Cinquante otages de la prison de la Roquette, ayant été transférés à la limite des fortifications au 85 rue Haxo, sont fusillés.

Le samedi 27 mai : avec la complicité des troupes allemandes aux portes de Bagnole et de Montreuil, les troupes versaillaises occupent la quasi-totalité de Paris. Les versaillais et les communards s'affrontent au milieu des tombes du Père-Lachaise.

Le dimanche 28 mai : À l'issue du combat au Père-Lachaise, les gardes nationaux faits prisonniers sont fusillés contre un mur. Depuis lors le Mur des Fédérés est le lieu de commémoration de la Commune de Paris. Les dernières barricades rue Ramponneau et rue de la Fontaine aux Rois tombent. Au cimetière du Père-Lachaise l'armée fait venir des contingents de prisonniers pour les fusiller. Ainsi, de nombreux corps sont entassés dans des fosses communes. Eugène Varlin est assassiné au même endroit que les généraux Lecomte et Thomas fusillés le 18 mars.



Panorama, incendie des Tuileries, 24 mai 1871. Lithographie coloriée et rehaussée de vernis © Musée Carnavalet / Roger-Viollet

Varlin était commandant du 193^e bataillon de la Garde nationale, élu du 6^e arrondissement et membre de la commission des Finances. Pendant la semaine sanglante il combat sur les barricades de la rue de Rennes, de la Croix-Rouge, et au Panthéon. Il s'oppose au massacre des otages rue Haxo.

Le 29 mai : prise par trahison du fort de Vincennes, dernier bastion des Fédérés. Tous ses officiers sont fusillés. Les exécutions dans Paris se poursuivent jusqu'au 7 juin.

La question du nombre de morts de la semaine sanglante touche à la dimension symbolique de la Commune de Paris et à sa mémoire. Elle pose la question de la nature de la violence sociale et politique exercée par l'État. Une violence d'État aux formes nouvelles, exercée sur un peuple considéré en dehors du droit, voire de l'humanité. Dans ce chaos de la répression sanglante, et vu l'ampleur et la férocité du massacre, il est extrêmement difficile d'arriver à une estimation précise des faits.

Dans son histoire de la Commune, Lissagaray rapporte en 1876 que le conseil municipal de la Ville de Paris a payé « l'inhumation de 17 000 cadavres ; mais un grand nombre de personnes furent tuées ou incinérées hors Paris ; il n'est pas exagéré de dire vingt mille, chiffre admis par les officiers ». Parmi les historiens les estimations varient de 7 000 à 40 000.

Nous pouvons retenir autour de 20 000 morts, mais nous ne connaissons jamais le nombre exact de morts au combat ou de fusillés sans jugement. C'est le constat du communard Lissagaray, et de beaucoup d'autres, y compris des historiens.

Puis il y a d'autres conséquences de la guerre civile, notamment une perte importante d'habitants. En effet, Paris passe de 2 millions en 1870 à 1 818 710 en 1872, avec une perte d'environ 100 000 ouvriers pour l'industrie parisienne : des ébénistes, des bronziers, des plombiers, des couvreurs, des peintres, etc. ; dans la métallurgie, dans le bâtiment, dans l'habillement, etc. Pour expliquer ce phénomène, il y a eu le siège, les morts de la guerre, les 43 522 prisonniers, les exilés. Ce à quoi il faut ajouter ceux qui ont été massacrés au printemps 1871.

La répression⁹

Paris « libéré » par le gouvernement de Thiers est en état de siège et l'armée traque ceux qui ne se rendent pas ; elle perquisitionne ; elle procède à de nombreuses arrestations. On assiste, alors, à des dénonciations massives, aussi colossales qu'hideuses. Le moindre indice suffisait à rendre suspect. Le voisin dénoncé pouvait être un créancier ou tout simplement un rival en affaire ou en amour. En effet, il y a eu jusqu'à 400 000 lettres – pour la plupart sans signature – pendant et après la semaine sanglante, les arrestations se poursuivant jusqu'en juin et juillet 1871.

9. *La Commune de 1871 ... op. cit.*, pp. 281-297 ; *La Commune ... op. cit.*, pp. 91-95, 105-253 ; *Paris Libre ... op. cit.*, pp. 256-263 ; APRILE, S., *La Commune et ses étrangers*, dans *Le Paris de ... op. cit.*, pp. 123-134.

La répression pour ceux et celles qui ont échappé au massacre est terrible. Aussi, des milliers de personnes durent fuir les poursuites et les dénonciations. Néanmoins, il y a eu 43 522 arrestations, et il restera à juger 34 952 hommes, 1 090 femmes et 651 enfants.

La plupart des prisonniers sont acheminés vers Versailles pour être internés au camp de Satory, mais aussi dans les forts et pontons des ports de l'Atlantique et de la Manche. Les femmes sont incarcérées à la prison des Chantiers à Versailles dans des conditions déplorables. Elles sont pour quelques-unes – notamment Louise Michel et Nathalie Le Mel – envoyées en déportation en Nouvelle Calédonie, après un jugement attendu près de deux ans.

En tout il y aura 10 137 condamnations prononcées par 24 conseils militaires entre 1871 et 1875, dont 1247 à la prison ; 55 enfants de moins de 16 ans en maisons de correction ; 251 aux travaux forcés ; 1169 déportation en enceinte fortifiée ; 3417 déportations simples (Nouvelle Calédonie) ; 93 peines de mort (23 exécutions).

Le 22 mars 1872 est votée une loi sur le transport en Nouvelle-Calédonie des communards condamnés aux travaux forcés ou à la déportation. Le premier convoi, parti de Brest le 3 mai, arrive à Nouméa le 29 septembre 1872. Vingt convois se succèdent de 1872 à 1878, transportant un peu plus de 3 800 personnes, dans des conditions déplorables.

De nombreux étrangers ont combattu pendant la Commune. Il s'agit, le plus souvent, d'ouvriers de Belgique, du Luxembourg, d'Italie et d'autres pays européens. Au nom du « Comité belge » Georges Melotte, cheminot, Alexandre Lebrun, Pierre Cammaerte, Rifflet et Thomas lancent un appel au début du mois de mai pour la création d'une légion fédérale belge au service de la Commune. En effet, il y avait environ 40 000 belges à Paris.

Il y a aussi des étrangers d'Europe centrale et orientale, souvent motivés par le caractère social de la Commune. C'est le cas des internationalistes,

Elisabeth Dmitrieff, Léo Fränkel, et Anna Jaclard (née Korvine-Kroukovskaïa). Beaucoup seront arrêtés, et parmi eux le contingent le plus nombreux fut fourni par les belges avec 737 faits prisonniers.

Les chemins de l'exil¹⁰

Plus de cinq mille communards prennent le chemin de l'exil, principalement pour la Suisse, avec autour de 1000 communards, l'Angleterre, avec environ 3500, et plus de 1500 pour la Belgique. Aucun pays n'était sûr pour ces exilés politiques, mais en Belgique les autorités belges avaient une attitude négative envers les réfugiés. C'est en réaction aux refus du gouvernement belge d'accueillir les réfugiés que Victor Hugo, établi à Bruxelles depuis le 22 mars 1871, publie une lettre ouverte le 26 mai offrant asile aux réfugiés français chez lui. Dans la nuit du 27 au 28 mai une foule attaque sa maison au 4, place des Barricades. Toute une affaire, qui mena à l'expulsion d'Hugo de Belgique le 30 mai par arrêté royal. Néanmoins, les milieux du mouvement ouvrier belge portent un soutien politique à la Commune et apportent une aide aux communards. Sans passeport pour la plupart, les réfugiés sont accueillis chez les leaders de l'AIT à Bruxelles et par plusieurs comités bruxellois.

Beaucoup de communards étaient des anciens gardes nationaux, avec une minorité d'anciens fonctionnaires et de dirigeants politiques de la Commune. Ces proscrits étaient nombreux : environ 2500 en avril 1872 et plus de 4000 en juillet 1873, pour une moyenne de 1500. Il y a donc une grande mobilité parmi les communards, et pour un certain nombre, tel un Édouard Vaillant, un Jean-Baptiste Clément ou encore un Eugène Vermersch, la Belgique est simplement sur le chemin de l'exil pour Londres.

10. *La Commune de 1871 ...*, *op. cit.*, pp. 347-351 ; DEVREESE, D.E., *La proscription en Belgique (1871-1880)*, dans ROUGERIE, J. (éd.), *1871 : jalons pour une histoire de la Commune*, Paris, PUF, 1972, pp. 253-271 ; SARTORIUS, F., *Les communards exilés (1871-1879)*, dans MORELLI, A. (éd.), *Le Bruxelles des révolutionnaires de 1830 à nos jours*, Bruxelles, CFC éditions, 2016, pp. 72-81 ; PUISSANT, J., *Une grand-place ouvrière*, dans *Ibidem*, pp. 86-95.

La majorité des communards étant des travailleurs manuels, beaucoup ont pu trouver du travail dans les manufactures bruxelloises ou encore dans les travaux d'urbanisation, notamment sur les chantiers de la Halle, de la gare du Nord, du marché couvert à St Josse, du jardin d'hiver du palais de Laeken, du Palais de justice, et la Bourse. Outre le secteur de la construction, ils sont très nombreux dans la métallurgie en tant que mécaniciens, ajusteurs, chaudronniers, etc., et dans l'habillement, tels que tailleurs, gantiers, cordonniers, etc. D'autres trouvent du travail dans les services, et une minorité dans des professions intellectuelles.

En effet, la Sûreté devait connaître leur identité, leur lieu de logement ainsi que leurs moyens d'existence. Et, naturellement, aux communards était interdit de faire de la politique, ce qui correspondait de fait à l'interdiction de prendre la parole aux réunions. Ainsi, l'AIT et les sociétés de libre pensée étaient particulièrement bien surveillées par la police et des espions, aussi bien belges que français. Les communards n'étaient pas libres de publier dans la presse, même des pièces de théâtre satiriques ont été censurées. D'une manière générale, la liberté de la presse et d'expression a été très peu respectée. Prosper-Olivier Lissagaray a pu publier ses deux histoires de la Commune en 1871 et 1876, mais François Jourde – un des rares évadés de la Nouvelle Calédonie – sera expulsé pour la publication chez l'éditeur Kistemaeckers de ses « Souvenirs d'un membre de la Commune » et Georges Cavalier, dit « Pipe-en-Bois », pour une pièce de théâtre.

Les réfugiés se répartissent dans plusieurs villes, comme Liège et Anvers, mais c'est à Bruxelles où ils trouvent plus facilement du travail.

Comme à Londres, les communards s'installent dans le centre-ville. Ils se retrouvent autour de la gare du Midi – à l'époque Place Rouppe – avec la grande rue du Midi, qui fut retracée large et rectiligne après 1850, donnant accès aux nombreuses ruelles adjacentes, aussi étroites que sinueuses ; puis la Place de la Chapelle au début du quartier populaire

et cosmopolite des « Marolles ». Malgré cette présence dans le centre, les communards se retrouvent dans des lieux très dispersés.

Dans ce Bruxelles populaire il y avait de nombreux lieux de sociabilité pour les communards. Au centre-ville ils se retrouvaient dans les cafés de la Grand-Place – comme « Au Cygne », lieu de rencontre de nombreuses associations et organisations ouvrières belges dans les années 1870 - ou encore ceux des galeries St-Hubert – notamment à « La taverne Royale », et de la place de la Monnaie. Ces lieux permettent aux communards d'échanger, de discuter mais aussi de travailler. Un Jules Vallès y écrit. Un Ernest Vaughan rédige les journaux le « Mot pour rire » et « La Bombe » avec Guillaume Poteau.

Ainsi, plusieurs journaux paraissent à Bruxelles, et ils sont souvent édités aux galeries St-Hubert.

Pendant toute cette période des années 1870, les associations et organisations ouvrières belges ont apporté un grand appui aux communards. C'est le cas de l'association des marbriers, affiliée à l'AIT, et de l'association syndicale des ouvriers que dirige Émile Flahaut, grand défenseur de la Commune et des communards. Cette solidarité prend la forme de banquets, conférences, concerts, et de souscriptions en faveur des proscrits.

Dans un exil plein d'adversités il y a quand même de la fraternité. C'est avec l'aide des socialistes belges, César de Paepe et Désiré Brismée, et des libres penseurs que la « société de prêt mutuel et de solidarité » vit le jour en 1873. Gustave Bazin, membre de l'AIT, membre de l'association syndicale des ouvriers bijoutiers et fondateur de la Chambre du travail à Bruxelles, est militant au « Prêt mutuel ». Dans son fonctionnement, cette caisse d'entraide voulait maintenir le souvenir de la Commune, prônait la libre discussion ainsi que la laïcité.

Et il y avait de nombreuses autres organisations d'entraide, notamment « L'Égalité », la « Société Fraternelle », et la « Société républicaine

démocrate et sociale et de solidarité ». Mais l'entraide n'exclut pas les divisions. En effet, dans le monde des réfugiés, des dissidences et les scissions s'installent. Et les sociétés d'entraide ne sont pas épargnées, car la discipline imposée pouvait mener à des refus d'adhésion ou encore à des exclusions.

Après l'amnistie de 1880, très peu de communards resteront définitivement en Belgique. Néanmoins, la Commune et les communards ont laissé des traces, sinon des traditions. Dans le cas des banquets commémorant le début de la Commune de Paris, dont le premier a eu lieu dès le 18 mars 1872 dans tous les centres du mouvement ouvrier (Anvers, Gand, Liège, Verviers, Bruxelles), ils resteront une tradition populaire en Belgique jusqu'à la seconde guerre mondiale.

La Commune de Paris n'a certes pas tout réalisé en 72 jours et beaucoup reste à l'état débauche. Mais elle demeure d'une extraordinaire fécondité parce que viscéralement démocratique et toujours pertinente dans la mesure où la révolution du printemps 1871 a su poser et résoudre, dans les termes de son époque, des problèmes qui nous interpellent encore aujourd'hui. L'essence de la Commune a été de refuser radicalement l'aliénation du peuple et des individus ; de vouloir passionnément l'émancipation collective et individuelle.

La Commune de Paris a largement contribué à la conquête républicaine en France. Son œuvre a anticipé nombre de mesures de la France républicaine. Elle est le creuset d'idées novatrices et progressistes toujours d'actualité. C'est pourquoi la Commune a profondément marqué l'histoire nationale et internationale du mouvement ouvrier. Elle fait partie du patrimoine, des traditions, et de la conscience historique du mouvement ouvrier.

LECTURES INDICATIVES

DELUERMOZ, Q., *Le crépuscule des révolutions, 1848-1871. Histoire de la France contemporaine*, volume 3, Paris, Seuil, 2012.

LISSAGARAY, P-O., *Histoire de la Commune de 1871*, (1876) Paris, La Découverte, 2005.

SERMAN, W., *La Commune de Paris*, Paris, Fayard, 1986.

THOMAS, E., *Les pétroleuses*, Paris, Gallimard, 1963.

TOMBS, R., *La guerre contre Paris*, Paris, Aubier, 1997.

VUILLAUME, M., *Mes cahiers rouges. Souvenirs de la Commune*, Paris, La Découverte, 2013.